



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'urgence VONONA qui est un projet de réponse aux urgences post cycloniques financé par l'USAID, ADRA recherche un (des) fournisseur(s) des outillages de construction pour kits abri qui seront prépositionnés dans ses magasins à Mananjary et à Manakara.

Pour les fournisseurs désirant soumissionner, le dossier d'appel d'offres est disponible dans le site web d'ADRA Madagascar <https://adra.mg/jobs/>

Les offres devront parvenir au bureau d'**ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro – BP 8218, 101 ANTANANARIVO**, au plus tard le 12 octobre 2023 à 11 heures.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toutes soumissions reçues après la date et heure limite de remise des soumissions seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo, le 13 octobre **2023 à 09 heures**. Elle sera effectuée par une commission d'ouverture de l'ADRA.

Projet VONONA



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

FINANCEMENT : USAID

Projet VONONA

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'urgence VONONA qui est un projet de réponse aux urgences post cycloniques financé par l'USAID, ADRA recherche un (des) fournisseur(s) des outillages de construction pour kits abri qui seront prépositionnés dans ses magasins à Mananjary et à Manakara.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Chaque année pendant la période d'été, Madagascar est frappée par des cyclones saisonniers en particulier dans sa partie orientale. Le service météorologique avait prévu que cinq cyclones tropicaux frapperont Madagascar en 2023. Par le passé, certains des cyclones qui ont causé les dégâts les plus importants ont touché terre dans les régions de Vatovavy, Fitovinany et Atsimo Atsinanana. Au cours de la saison cyclonique 2022, quatre tempêtes ont détruit des maisons, du bétail, des récoltes et des biens personnels, affectant plus de 420 000 personnes et laissant près de 23 405 ménages déplacés. Près de la moitié des populations affectées vivaient dans ces régions. Les évaluations passées et les décennies d'expérience de l'ADRA dans le pays montrent que les dommages causés aux infrastructures routières enclavent généralement les zones difficiles d'accès, ce qui crée des obstacles à l'acheminement immédiat des biens humanitaires aux communautés touchées.

Le projet VONONA vise ainsi à contribuer au rétablissement rapide des victimes de catastrophes en prépositionnant des kits NFI pour une distribution rapide après la catastrophe.

Cet appel d'offres est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels capables de répondre aux besoins requis selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

OBJECTIF

La dotation de ces kits abris permettra aux bénéficiaires qui sont victimes du passage des cyclones à se rétablir rapidement dans leur vie quotidienne.

COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

- I. OFFRE TECHNIQUE**
- II. OFFRE FINANCIÈRE**

Table des matières

CONTEXTE ET JUSTIFICATION 2

OBJECTIF 2

COMPOSITION DE L’OFFRE 2

I. Généralités..... 3

 I.1. OBJET DE L'APPEL D’OFFRES 4

 I.2. LES ENTREPRISES AUTORISÉES À SOUMISSIONNER..... 4

II. Composition de l’offre 4

 II.1. Offre technique 4

 II.2. Offre financière 4

 II.3. Modalité de paiement.....4

 II.4. Durée de validité de la soumission..... 5

 II.5. Mode de soumission 5

 II.6. Date limite de dépôt des soumissions 5

 II.7. Overture des dossiers de soumission 5

III. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions 6

IV. Spécifications du marché..... 6

v. Lieux de livraison 8

VI. Date de livraison 8

I. Généralités

I.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution, pour le compte du Projet VONONA et selon les conditions du contrat et la spécification du marché, la fourniture des articles pour les Kits abris.

I.2. LES ENTREPRISES AUTORISÉES À SOUMISSIONNER

Sont autorisés à participer au présent Appel d'Offres tous les fournisseurs d'outillage de construction, en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

II. Composition de l'offre

II.1. Offre technique

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir.

Au titre du dossier administratif général :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre.
2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre.
3. Le quitus fiscal pour l'année en cours.
4. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale, du Numéro d'Identification Fiscale, de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour.
5. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise.
6. Une déclaration des expériences du fournisseur au cours des 3 dernières années.

Outre le dossier administratif général, le soumissionnaire doit fournir des présentations illustratives des articles requises par le présent appel d'offres.

II.2. Offre financière

La fourniture des matériels est regroupée en un lot indissociable pour les deux magasins.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de livraison.

Tous les droits, taxes et autres redevances qu'il appartient au soumissionnaire de payer en vertu du contrat, ou pour une autre raison, seront inclus dans les prix unitaires et le prix total de l'offre présentée par le soumissionnaire.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

Le prix de la soumission sera exprimé en TMP, le prix demandé est le prix TTC incluant les 8% de Taxe. Il appartient au soumissionnaire de faire la déclaration des impôts relatifs au marché auprès de l'Etat.

II.3. Modalité de paiement :

Aucune avance ne sera pas acceptée. Le paiement se fera après service et accusé de réception du magasinier.

II.4. Durée de validité de la soumission

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 60 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 60 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

II.5. Mode de soumission

La langue utilisée dans l'offre est le français.

Le soumissionnaire établira un original et une copie des documents constitutifs de l'offre en indiquant visiblement "**Original**" et "**Copie**". Le soumissionnaire cachettera l'Original et la Copie dans deux enveloppes séparées et cachetées à la cire dites enveloppes intérieures. Ces deux enveloppes intérieures seront placées dans une enveloppe extérieure cachetée à la cire adressée au bureau de l'ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro, 101 ANTANANARIVO ; avec un avertissement de "Ne pas ouvrir avant l'heure et le jour d'ouverture des plis". ORIGINAL

II.6. Date limite de dépôt des soumissions

Les offres devront parvenir au bureau d'**ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro – BP 8218, 101 ANTANANARIVO**, au plus tard le 12 octobre 2023 à 11 heures.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toutes soumissions reçues après la date et heure limite de remise des soumissions seront renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Des échantillons pour chaque article seront exigés et à déposer auprès du bureau Ambatomaro.

II.7. Ouverture des dossiers de soumission

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo, le 13 octobre **2023 à 09 heures**. Elle sera effectuée par la commission d'ouverture ADRA.

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des plis, vérifie que les sceaux sont intacts et que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées

Projet VONONA

et signées par les membres de la commission d'ouverture des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date limite et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

iii. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions

Une commission au sein de l'ADRA procèdera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché au soumissionnaire le mieux disant.

Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après vérification détaillée par la commission d'examen des offres.

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du dossier d'appel d'offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

iv. Spécifications du marché

La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres ouvert avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics de Madagascar.

La fourniture des matériels est regroupée en un lot indissociable pour les deux magasins :

Projet VONONA

N°	Articles	Quantité	Unité	Lieu de livraison
1	Cordon Nylon diamètre : 4mm rouleau de 100 mètres	1437	Rouleau	Mananjary
2	Clous 70	2875	Kg	Mananjary
3	Clous 40	2875	Kg	Mananjary
4	Marteau	5750	Unité	Mananjary
5	Pince	5750	Unité	Mananjary
6	Fil recuit	2875	Kg	Mananjary
1	Cordon Nylon diamètre : 4mm rouleau de 100 mètres	1437	Rouleau	Manakara
2	Clous 70	2875	Kg	Manakara
3	Clous 40	2875	Kg	Manakara
4	Marteau	5750	Unité	Manakara
5	Pince	5750	Unité	Manakara
6	Fil recuit	2875	Kg	Manakara

Projet VONONA

v. Lieux de livraison

Les lieux de livraison, les quantités requises sont sus mentionnés dans le tableau.

vi. Date de livraison

La quantité totale des matériels doit être livrée dans les deux magasins avant le 31 octobre 2023.

Tous les matériels non conformes à l'échantillon ne seront pas recevables et le fournisseur aura 5 jours pour les remplacer.